



Référentiel logement

Quelles solutions dans le 83 pour les jeunes « sortants » de la protection de l'enfance ?

Mise à jour juin 2021

Avec le soutien de

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**

D'après un outil développé par
L'Union Régionale des CLLAJ
Auvergne-Rhône-Alpes



Introduction

L'Union Régionale des CLLAJ, regroupe 13 associations œuvrant pour le logement des jeunes en PACA, elle a été financée pour réaliser un travail de diagnostic autour du logement des jeunes de 16 à 21 ans accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance sur la région. Ce support fait partie des rendus de ce travail.

Contexte :

L'Union Régionale des CLLAJ a participé aux concertations du Groupe Thématique 9 de la Stratégie Pauvreté « empêcher les sorties sèches de l'ASE » et partant des constats partagés par ses membres concernant le logement, elle a proposé de réaliser un diagnostic portant sur trois axes.

Les constats :

- Les professionnels encadrants des structures habilitées ASE ont une connaissance parcellaire de la question de l'accès au logement, ce qui entrave leur capacité à accompagner efficacement les jeunes sur ce point ;*
- Sur le territoire régional, aucune étude n'a été menée pour mettre en parallèle les besoins (quantitatifs comme qualitatifs) des besoins en logements des jeunes sortants de l'ASE et l'offre en présence.*
- Les jeunes ne connaissent ni les dispositifs auxquels ils peuvent accéder, ni ne maîtrisent les aspects administratifs et les procédures associées à l'accès au logement ;*
- De toutes les thématiques, le logement est celle qui génère les angoisses les plus importantes chez eux ;*

Les axes du diagnostic :

- 1. Identifier les différents profils des jeunes** sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (situation socioprofessionnelle, ressources, soutien de l'entourage, autonomie...), afin de déterminer leurs besoins en termes de solution logement / hébergement.
- 2. Identifier les solutions hébergement / logement** en adéquation avec les besoins des profils de jeunes identifiés, puis répertorier leur existence sur les territoires (par département) afin de créer des guides support à l'orientation des jeunes.
- 3. Rendre des recommandations** sur les besoins non couverts en termes de solution logement / hébergement pour ces jeunes.

Ce référentiel est issu des travaux du 2^{ème} axe.

Avant toute utilisation, merci de lire le mode d'emploi ci-dessous.

Mode d'emploi

Ce document a pour objectif d'être un support sur les questions de logement et d'hébergement pour les professionnels accompagnant les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les renseignements sont à prendre avec prudence, car les caractéristiques et conditions d'accès renseignées ci-après peuvent évoluer (*se renseigner auprès des gestionnaires et du SIAO notamment*), et ce document n'a pas pour ambition de remplacer le travail d'un référent social expert sur les champs de l'hébergement et du logement. Il vise à donner des informations de base sur les solutions et leurs caractéristiques.

Ainsi, il répertorie, sans prétendre à l'exhaustivité, les solutions hébergement et logement existantes sur le territoire, par zone, et précise à quel(s) public(s) cible(s) sont destinés ces solutions, en fonction notamment de leur coût et de l'accompagnement proposé.

Il tente également de donner des renseignements complémentaires sur la forme d'habitat des différentes solutions, les services annexes, et sur les moyens d'y accéder.

Bien sûr, *toutes* les solutions mentionnées ne sont pas adaptées à *tous* les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance et les choix d'orientation devront se construire avec les jeunes accompagnés.

Enfin, si ce document présente la variété des acteurs et des solutions existantes, il ne précise pas la disponibilité et les délais d'accès qui devront être appréhendés en lien avec les organismes gestionnaires et le SIAO notamment, afin d'éclairer les choix d'orientation.

Si malgré le soin apporté à la réalisation de ce document, vous trouvez des erreurs, omissions ou si vous avez une remarque, ajout, modification à suggérer, n'hésitez pas à contacter : urcllaj-paca@uncllaj.org

SOMMAIRE

1/ LE LOGEMENT AUTONOME	5
Situation administrative régularisée, ressources obligatoires	5
----- Le parc privé -----	6
----- Le parc social -----	7
----- les AIVS ou services immobiliers sociaux -----	8
2/ LE LOGEMENT TEMPORAIRE	9
Situation administrative régularisée, ressources obligatoires	9
----- Les Logements-foyer -----	9
• LES FJT (FOYER JEUNE TRAVAILLEURS OU RESIDENCE SOCIALE JEUNE)	9
• LES RESIDENCES SOCIALES	13
• LES MAISONS RELAIS	20
----- Les Logements en sous-location -----	22
----- Autres formes de logements temporaires -----	25
• LES LOGEMENTS ETUDIANTS	25
• RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES (ACCEPTANT PARFOIS LES JEUNES ACTIFS)	27
• INTERGENERATIONNEL ET/OU CHAMBRES CHEZ L'HABITANT	30
3/ L'HEBERGEMENT URGENCE ET INSERTION	32
----- L'HEBERGEMENT D'URGENCE -----	32
Accueil inconditionnel (sans ressources, sans « papiers »)	32
• LES CHU (CENTRE HEBERGEMENT D'URGENCE)	32
----- L'HEBERGEMENT D'INSERTION -----	35
Situation administrative régularisée, ressources non obligatoires (sauf exception)	35
• L'HEBERGEMENT DE STABILISATION	36
• LES CHRS (CENTRE HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE)	36
• L'HEBERGEMENT EN ALT (ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE)	42
----- AUTRES HEBERGEMENTS -----	45
• LE CENTRE PARENTAL	45
• LES LHSS (LIT HALTE SOINS SANTE)	46
• ACT (APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE)	47

1/ LE LOGEMENT AUTONOME

Situation administrative régularisée, ressources obligatoires

Accéder à un logement autonome suppose d'avoir des ressources suffisantes et pérennes, mais aussi d'avoir une certaine autonomie, afin de respecter ses obligations de locataire notamment payer son loyer et ses charges, entretenir son logement etc.

Mais outre des devoirs, la signature d'un bail donne aussi des droits : un logement décent, un maintien dans les lieux et un délai de préavis lorsque le propriétaire / bailleur souhaite récupérer son logement etc.

	Missions	Public accueilli	Durée
Logements du parc privé	Loger de manière pérenne les ménages ayant des ressources suffisantes.	Critère de ressources : généralement, le propriétaire demande d'avoir des ressources égales à trois fois le montant du loyer.	Bail 3 ans pour les logements vides Bail meublé d'un an OU 10 mois pour les étudiants Bail mobilité durée déterminée entre 1 et 10 mois non renouvelable
Logements du parc public	Logements bénéficiant de prêts aidés de l'État et permettant l'accès à la location pour des personnes modestes.	Tout public avec des ressources inférieures à certains plafonds. Le taux d'effort par rapport au logement ne devant pas dépasser les 33% de ressources de la famille.	Bail renouvelable tacitement

Les CLLAJ sont là pour renseigner les jeunes sur l'accès au logement de « droit commun ».

ALINEA 6 TRAVERSE LIRETTE 83000 TOULON Directrice : Mme RIVES Tél : 04 94 09 22 40 Mail : alineas@orange.fr Site internet : www.alinea-cllaj.com	Association LOGE TOIT 135 Avenue Aristide Briand 83600 FREJUS 04.98.12.08.94 logetoit@sfr.fr
---	--

----- Le parc privé -----

TOUS SECTEURS

Propriétaire individuel Ou Propriétaire personne morale (entreprise...)	
Accès direct auprès des propriétaires	Accès via un intermédiaire – Agence immobilière, notaire, marchand de liste...
Justifier de ressources stables – règle tacite : ressources \geq montant du loyer X3 Dossier de candidature identique : <ul style="list-style-type: none">- Justifier son identité et éventuellement ses coordonnées- Justifier sa solvabilité, via son statut (étudiant, salariés, demandeur d'emploi, indépendant...) et ses ressources (bourse, prestations sociales, salaire, indemnité, compte de résultat d'entreprise...) – voire l'absence de dette de loyer (quittances de l'ancien logement). Idem pour le garant (sauf dispositif institutionnel)	
Meublé ou vide Logement diffus ou résidence privée.	

Agences immobilières : grands groupes (ORPI, Laforêt, Century 21, Logic-immo, Foncia, Era, Stéphane Plaza, Nexity...) et agences indépendantes

Offices de notaires

Marchands de liste : (paiement pour l'accès à une liste de logement) attention l'achat d'une liste de logements disponibles ne vous garantit en aucun cas l'accès à l'un de ces logements.

Plateformes de recherche en ligne : seloger, pap, avendrealouer, bienici, paruvendu, leboncoin, immo.trovit...

Réseaux sociaux : groupes bons plans location à *Toulon...*, recherche logement à ...

Mais attention aux arnaques : un propriétaire ne peut pas vous demander de payer pour réserver un logement (mandat cash etc.).

----- Le parc social -----

TOUS SECTEURS

Nom de la structure / Contact	<p align="center">Logement social HLM</p> <p>On peut trouver sur le site le nom des bailleurs sociaux disposant de logement sur une commune spécifiée et leurs caractéristiques https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index</p>
Public accueilli	<p>Personne en situation régulière sur le territoire dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond (selon le territoire).</p>
Admission	<p>Formulaire CERFA de demande de logement social à déposer avec un justificatif d'identité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en ligne https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index - dans l'un des guichets d'enregistrement de la commune de résidence (liste des guichets consultable sur le site) <p>Différents critères permettent d'accéder au logement de façon prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action logement pour les salariés : demande directement sur le site d'Action logement ou AL'IN - Contingent de l'Etat / Réservation Préfecture = critères du PDALHPD : saisie dans le fichier SYPLO par les travailleurs sociaux de secteur - Dossier DALO (Droit au Logement Opposable) = critères à consulter ici : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005 – dépôt d'un dossier argumenté auprès de la Commission de Médiation DALO du département
Forme et prix	<p>Logements vides Plusieurs niveaux de tarif en fonction des ressources du demandeur et bien sûr de la taille, localisation et de la date de construction / rénovation s'il y a lieu.</p> <p>Nouveauté : il est possible de demander à être en colocation dans le parc social, mais pas de choix possible sur le(s) colocataire(s).</p>
Fonctionnement	<p>Bail de 3 ans renouvelable et droit au maintien</p>

----- les AIVS ou services immobiliers sociaux ----- (Agence immobilière à vocation sociale)

Aperçu des Agences immobilières sociales pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

Nom	<p style="text-align: center;">AIVS Référénte : Mme DECKERT 454 Avenue Jean Jaurès 83000 TOULON Tél : 04 94 18 92 18 Mail : letoit-toulon@wanadoo.fr</p>
Public accueilli	18 ans et plus
Admission	2 modes d'orientation - Soit via le SIAO - Soit en directe via dossier papier intitulé « Rapport de situation sociale » avec les justificatifs Pas de priorité donnée au SIAO Plus de commission
Fonctionnement	Les candidatures sont étudiées selon plusieurs critères : - Le taux d'effort locatif compatible avec le montant du loyer - La typologie du ménage - L'urgence de la situation du ménage Dès qu'une disponibilité est actée, Mme Deckert adresse un récapitulatif au SIAO et aux travailleurs sociaux de structures ASLL, UTS et CHRS L'AIVS souscrit à une garantie de loyers impayés privée. Elle sollicite également (lorsque la personne y est éligible) la VISALE. Il s'agit d'une VISALE adaptée faite par l'AIVS directement (le taux d'effort est de 50% maximum.)

2/ LE LOGEMENT TEMPORAIRE

Situation administrative régularisée, ressources obligatoires

Les occupants de ces logements, que leur occupation soit temporaire ou plus durable, versent une redevance ou un loyer et ont un statut d'occupation (Bail ou titre occupation) avec garanties de maintien dans les lieux et bénéficient des aides au logement.

Seules les personnes en situation régulière (carte d'identité, titre de séjour...) peuvent accéder à ces solutions.

Procédure d'accès : SIAO ou accès en direct (les deux demandes peuvent être faites en parallèle)

Sites à consulter :

www.unhaj.org

www.unafo.org

www.adoma.fr

www.soliha.fr

www.fapil.net

----- Les Logements-foyer -----

Aperçu des structures gérant des logements-foyer et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- LES FJT (FOYER JEUNE TRAVAILLEURS OU RESIDENCE SOCIALE JEUNE)

TOUS SECTEURS

Jeunes de 16 à 25 ans (voire 30 ans suivant les structures), en situation régulière sur le territoire, en insertion (lien avec l'emploi, la formation) avec des ressources pérennes, à partir de 500-600€ suivant les situations. Petits logements meublés (voire chambre) au sein de résidences avec des espaces partagés. Accompagnement socioéducatif par le personnel de la résidence.

TOULON

Nom	FJT – CENTRAL'PLACE 11 PLACE D'ARMES - TOULON Tél : 04 94 22 62 00 Mail : fjt.educatif@outlook.fr www.fjt-toulon.fr
Public accueilli	Célibataires 16/30 ans - hommes ou femmes Capacité de chambres simples : 78 places Capacité de chambres doubles : 5 places
Admission	Orientation via le SIAO (Nombre de places réservées pour les affectations du SIAO) Ou inscription via le site internet Signature d'un contrat d'hébergement de durées variables Durée de 24 mois maximum (et possibilité renouvellement d'un an par rapport au projet individuel) Accompagnement socio-éducatif Critères d'admission : Titre de séjour Montant revenus 500 EUR Salariés, étudiants, en formation Frais de dossier : 70€ Redevance chambre simple 423€ + caution 423€ Redevance chambre double 291€ + caution 291€ Chambres meublées (protège matelas + pack hygiène mis à disposition compris dans les frais de dossier (hors draps et couette) Préavis d'une semaine au départ Accueil d'une tierce personne possible 3 euros par nuitée, demande 48h à l'avance Présence 24h/24
Fonctionnement	Cuisine collective et salle de détente Sanitaires individuels (douche et wc) Convention signée avec l'ASE pour des jeunes étant accompagnés par l'ASE (et non pour des sortants de l'ASE)

Nom	RESIDENCE SOCIALE A ORIENTATION EDUCATIVE (RSOE) DU FORT SAINT ANTOINE 176 Boulevard Bianchi – 83200 TOULON Tél : 04 83 69 01 82 Mail : rsoe.toulon@apprentis-auteuil.org Site : paca.apprentis-auteuil.org
------------	---

Public accueilli	<p>Personnes isolées 16/25 ans Capacité de 43 studios équipés (sanitaires et kitchenette) dont 4 studios « double » (parmi lesquels 2 sont aux normes PMR) pouvant accueillir un couple sans enfant ou une famille monoparentale avec un enfant. 25 places de droit commun 15 places ASE (orientation exclusive via inspecteur ASE) 3 places PJJ</p>
Admission	<p>Orientation directe ou via le SIAO Dossier de candidature Durée de 24 mois maximum Entretien de pré-admission</p> <p><u>Critères d'admission :</u> Absence de recours familial ; Reste à vivre d'environ 350 à 380€ Adhésion au projet : suivi individuel et ouverture au collectif. Signature d'un contrat : projet personnalisé Salariés, apprentis, étudiants ou en formation Titre de séjour.</p>
Fonctionnement	<p><u>A l'entrée :</u> Caution : 410 euros si studio de 21m2 + caution pour la clé +assurance habitation</p> <p><u>En fin de mois :</u> Loyer et charges (eau, électricité, buanderie et internet) : 430 euros pour studio de 21m2 et 497 euros pour studio de 31m2</p> <p><u>Equipe de 12 personnes :</u> chargé d'insertion emplois- formation, chargé d'insertion logement durable, assistant social, infirmier, éducateur PJJ, surveillants de nuit, attachée de direction, technicien logistique, adjoint de direction, directeur. Les animaux sont interdits. Possibilité de garer véhicule ou scooter. Présence 24H/24. Accueil de 2 visiteurs en journée possible dans le créneau horaire 09h00/21h00 tous les jours sauf dimanche 09h00/18h00) Accueil d'une personne en nuitée les vendredis et le samedis soirs sur autorisation préalable de la Direction après demande avec préavis de 48 heures minimum.</p>

Nom	<p align="center">ADOMA – SECTEUR AIRE TOULONNAISE Responsable Mme AILLAUD BLANCHARD Tél : 06 59 41 87 19 Mail : celine.aillaud-blanchard@adoma.cdc-habitat.fr</p>
Public accueilli	<p>LA SEYNE : RESIDENCE AREJANA – PUBLIC SPECIFIQUE 18-30 ANS Capacité de 67 studios dont 9 T1 bis pour des couples sans enfants ou des familles monoparentales.</p>
Admission	<p>Inscription via le site ADOMA et via le SIAO impérativement (les 2 sont obligatoires)</p> <p>Signature d'un contrat de résidence sociale d'un an renouvelable une fois par tacite reconduction. Durée maximale 2 ans Pas d'accompagnement social mais une aide à la gestion locative – si besoin d'un accompagnement social lien avec le Conseil Départemental.</p> <p>Critères d'admission : Minimum montant du RSA – Pas de garantie jeune (sauf à titre exceptionnel) – Les étudiants boursiers doivent avoir au minimum le montant du RSA Titre de séjour minimum d'un an <i>S'il s'agit de la 1^{ère} demande de renouvellement, la résidence attend le titre</i></p>
Fonctionnement	<p>Cautions : 500€ pour un studio Loyer moins le montant de la CAF Pour un studio de 20m2 : 502€ Pour un T1 Bis de 30m2 : 550€ Faire la VISALE au préalable de la demande d'inscription ADOMA (pour accélérer éventuelle entrée).</p> <p><u>Le jour de l'entrée :</u> Versement de la caution 500€ en totalité ou la moitié 250€ et le reste 205€ en LOCAPASS sollicité par le responsable de la résidence <i>(Remarque : délai de 4 à 5 mois pour l'obtention d'un LOCAPASS)</i></p> <p><u>Le loyer :</u> eau et électricité inclus dans le montant du loyer Versement à terme échu - uniquement le résiduel estimé (le responsable de la résidence fait la demande d'APL)</p>

BRIGNOLES

Nom	<p align="center">FJT RESIDENCE PROVENCE VERTE ST CHRISTOPHE 108 AVENUE ADJUDANT CHEF MARIE-LOUIS BROQUIER 83170 BRIGNOLES</p>
------------	---

	<p>Tél : 06 59 83 85 01 Mail : fjt.brignoles@fondation-auteuil.com Site : https://www.apprentis-auteuil.org</p>
Public accueilli	<p>3 dispositifs distincts</p> <ul style="list-style-type: none"> - IML (personnes isolées 18 – 30 ans) - Droit commun (personnes isolées 18 – 30 ans) - MNA (16 – 18 ans) 6 studios pour l'accueil de 10 personnes <p>La résidence se divise en 2 ailes, l'une pour les mineurs et l'autre pour le droit commun qui s'apparente à des studios dans une résidence hôtelière</p> <p>Les logements IML sont situés en diffus dans le var</p>
Admission	<p>Orientation directe par le jeune ou par une structure (ML, service social, etc...) que ce soit pour le droit commun ou l'IML Le titre de séjour est impératif pour l'IML et le droit commun Les personnes ont des revenus, peuvent être en recherche d'emploi ou en formation.</p>
Fonctionnement	<p>RESIDENCE OUVERTE TOUTE L'ANNEE 24H/24 Durée maximale d'un an que ce soit pour l'IML ou le droit commun Pas de nécessité de garant</p>

• LES RESIDENCES SOCIALES

TOUS SECTEURS

Personnes en situation régulière sur le territoire disposant de ressources pérennes même modérées à partir de 500-600€. Résidences composées de petits logements meublés à tarif accessibles avec une « gestion locative sociale » = soutien dans les démarches par le personnel de la résidence (sauf exception, ce soutien n'est pas un accompagnement par un travailleur social).

Synthèse des résidences sociales ADOMA ci-dessous, détail consultable plus bas, par zone.

Demandes en ligne : <https://dcwa.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/index/saisie>
Et via le SIAO

Résidences		Responsables de résidences		Permanences d'accueil	Téléphone
Arejana	26 traverse Zimmermann 83500 La Seyne	Virginie Attanasio:	virginie.attanasio@adoma.cdc-habitat.fr	Lundi : 15h - 17h Jeudi : 10h - 12h	04 89 51 00 10
La Loubière	Bld Ferdinand de Lesseps 83000 Toulon	Faouzi Cherni:	faouzi.cherni@adoma.cdc-habitat.fr	Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi : 10h -12h	04 94 36 15 75
				Jeudi : 14h - 17h	
		Virginie Vernay:		Jeudi : 09h -12h et 14h-16h30	04 94 42 90 88
Le Faron	Bld Pierre Toesca 83000 Toulon	Virginie Vernay:	virgine.vernay@adoma.cdc-habitat.fr	Lundi - Vendredi : 14h - 16h30 Mercredi : 10h-12h	04 94 09 09 13
Les Cyprès	93 avenue Cdt Marchand 83000 Toulon	Lamia Hamza:	lamia.hamza@adoma.cdc-habitat.fr	Lundi : 15h - 17h Mardi - Vendredi : 10h - 12h	04 94 09 09 11
Pension de famille	93 avenue Cdt Marchand 83000 Toulon	Morillon Sophie :	sophie.morillon@adoma.cdc-habitat.fr	Agent d'accueil : Mme Lapierre Sandra	06 69 42 26 95
Chevalier Paul	2 rue Savonnières 83000 Toulon	Virginie Attanasio:	virginie.attanasio@adoma.cdc-habitat.fr	Mardi : 10 h - 12 h	04 94 93 52 65
St-Hilaire	10 rue Leblond St Hilaire 83000 Toulon				
L'Astrolabe	3 rue des Boucheries 83000 Toulon				
Les Savels	54 rue Jacques Prévert 83130 La Garde	Elodie Flattot	elodie.flattot@adoma.cdc-habitat.fr	Lundi : 14h - 15h30 Jeudi : 14h30 - 16h vendredi : 10h30 - 12h	04 94 08 06 80
Garrel	9 rue Garrel 83400 Hyères	Hélène Martino:	helene.martino@adoma.cdc-habitat.fr	Lundi - Vendredi : 16h - 17h30 Jeudi : 10h - 12h	04 94 35 88 30
Bourgneuf	12 rue Bourgneuf 83400 Hyères	-			
Charvet	2 rue Charvet 83400 Hyères	-			
Voltaire	11 rue Voltaire 83400 Hyères	-			
St Louis	1 rue St Louis 83400 Hyères	-			
Le Monnier	8 rue Voltaire 83400 Hyères	-			
Benjamin Franklin	15 rue Franklin 83400 Hyères	-			
Temple	4 rue du Temple 83400 Hyères	-			
Viala	2 & 5 Bis rue Viala 83400 Hyères	-			
Fanguerot	3 rue Fanguerot 83400 Hyères	-			

Mangin (locatif)	2 avenue Général Mangin 83400 Hyères	-		
Puits (locatif)	7 & 9 rue du Puits 83400 Hyères	-		
Temple (locatif)	4 rue du Temple 83400 Hyères	-		
Le Moulin d'Eau	400 Chemin de la Vieille 83230 Bormes	Joséphine Di Rosa : josephine.di-rosa@adoma.cdc-habitat.fr	Lundi - jeudi : 10h- 12h Mardi : 15h - 17h	04 94 71 65 77
Les Estivales	3 chemin des Ribes 83120 Ste Maxime	Hana Barkallah :	Mardi - Mercredi : 10h - 12h	04 94 52 24 82
Les Collines de Caïs	28 avenue Lachenaud 83600 Fréjus	hana.barkallah@adoma.cdc-habitat.fr	Lundi - Jeudi : 10h - 12h	04 94 51 19 63

AIRE TOULONNAISE

Nom	<p>ADOMA – SECTEUR AIRE TOULONNAISE Responsable Mme AILLAUD BLANCHARD Tél : 06 59 41 87 19 Mail : celine.aillaud-blanchard@adoma.cdc-habitat.fr Cf Liste des résidences ci-dessous https://dcwa.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/index/saisie</p>
Public accueilli	<p>LA SEYNE : RESIDENCE AREJANA – PUBLIC SPECIFIQUE 18-30 ANS Capacité de 67 studios dont 9 T1 bis pour des couples sans enfants ou des familles monoparentales.</p> <p>Résidences ci-dessous (18 ans et plus) TOULON : LE FARON – LES CYPRES – CHEVALIER PAUL – ST HILAIRE – L’ASTROLABE – STUDIOS TOULON : LA LOUBIERE – SEMI COLLECTIVITE (partage des wc/salle de bain et cuisine) chambres individuelles uniquement LA GARDE : LES SAVELS – STUDIOS HYERES : STUDIOS et SEMI COLLECTIVITE</p>
Admission	<p>Inscription via le site ADOMA et via le SIAO impérativement (les 2 sont obligatoires)</p> <p>Signature d’un contrat de résidence sociale d’un an renouvelable une fois par tacite reconduction. Durée maximale 2 ans Pas d’accompagnement social mais une aide à la gestion locative – si besoin d’un accompagnement social lien avec le Conseil Départemental.</p> <p>Critères d’admission : Minimum montant du RSA – Pas de garantie jeune (sauf à titre exceptionnel) – Les étudiants boursiers doivent avoir au minimum le montant du RSA</p>

	Titre de séjour minimum d'un an <i>S'il s'agit de la 1^{ère} demande de renouvellement, la résidence attend le titre</i>
Fonctionnement	<p>Cautions : 500€ pour un studio Loyer moins le montant de la CAF Pour un studio de 20m² : 502€ Pour un T1 Bis de 30m² : 550€ Faire la VISALE au préalable de la demande d'inscription ADOMA (pour accélérer éventuelle entrée).</p> <p><u>Le jour de l'entrée :</u> Versement de la caution 500€ en totalité ou la moitié 250€ et le reste 205€ en LOCAPASS sollicité par le responsable de la résidence (Remarque : délai de 4 à 5 mois pour l'obtention d'un LOCAPASS)</p> <p><u>Le loyer :</u> eau et électricité inclus dans le montant du loyer Versement à terme échu - uniquement le résiduel estimé (le responsable de la résidence fait la demande d'APL)</p>

Nom	<p>API PROVENCE Le Syrah : 147 avenue Stéphane Hessel 83500 La Seyne sur Mer 04 94 87 97 94 51 places 44 T1 + 1T1 Bis + 4T1 PMR + 1 T2 (couple sans enfant ou famille monoparentale)</p> <p>Mosaica : 320 avenue Louise Michel 83500 La Seyne sur Mer 04 94 87 97 94 43 places 43 T1</p> <p>Le Carami 5 Montée de Costebelle 83400 HYERES 90 places 133 T1 et 28 T1 Bis</p> <p>www.apiprovence.org</p>
Public accueilli	Personnes isolées (hommes ou femmes) 18 ans et plus Avoir un minimum de revenus Etre éligible à l'allocation logement Avoir un titre de séjour valide
Admission	Inscription par SIAO + formulaire à remplir. Le formulaire du « Carami » pouvant servir à la Seyne et peut être adressé

	<p>directement à l'adresse mail. Un formulaire pour la Seyne va bientôt être édité. C'est API PROVENCE qui détermine le choix de la résidence de la Seyne. Caution demandée le jour de l'entrée (50% minimum, le reste pouvant être échelonner pour les faibles revenus) T1 : Caution 415€ Redevance : 440€</p> <p>T1 bis : Caution : 484€ Redevance : 509€ La redevance comprend les charges, l'eau et l'électricité La demande d'allocation logement est faite par API PROVENCE le jour de l'entrée.</p>
Fonctionnement	<p>Pas de LOCA PASS possible VISALE peut être envisagée (au cas par cas) Partenariat avec l'association LE CAIRN pour 2 T2 sur la résidence « Le Carami »</p>

FREJUS – SAINTE MAXIME

Nom	<p>ADOMA – SECTEUR FREJUS – STE MAXIME Responsable Mme Barkallah Mail : hana.barkallah@adoma.cdc-habitat.fr https://dcwa.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/index/saisie</p>
Public accueilli	<p>Résidence Les Collines de Cais 28 avenue Jean Lacheraud 83600 FREJUS Tél : 04 94 51 19 63 Capacité : 35 studios (personnes isolées 18 ans et plus) 2 T2 et 1 T1 (uniquement pour les familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants)</p> <p>Résidence Les Estivales 3 chemin des ribes 83120 Ste Maxime Tél : 04 94 52 24 82 Capacité : 51 studios (personnes isolées 18 ans et plus)</p>
Admission	<p>Orientation par le site ADOMA et par le SIAO impérativement (les 2 sont obligatoires)</p> <p>Signature d'un contrat de résidence sociale d'un an renouvelable une fois par tacite reconduction. Durée maximale 2 ans</p>

	<p>Pas d'accompagnement social mais une aide à la gestion locative – si besoin d'un accompagnement social lien avec le Conseil Départemental.</p> <p>Critères d'admission : Montant minimum équivalent au RSA Pour les moins de 30 ans, VISALE obligatoire – La demande doit être validée le jour de l'inscription en ligne. Titre de séjour obligatoire minimum d'un an</p>
Fonctionnement	<p>Fréjus : Caution : 427.62€ pour un studio- Loyer identique à la caution Ste Maxime : Caution : 508€ pour un studio – Loyer identique à la caution</p> <p><u>Le jour de l'entrée :</u> Versement de la caution 500€ en totalité ou LOCAPASS sollicité par le responsable de la résidence</p> <p><u>Le loyer :</u> eau et électricité inclus dans le montant du loyer Versement à terme échu - uniquement le résiduel estimé (le responsable de la résidence fait la demande d'APL)</p>

Nom	<p align="center">RESIDENCE SOCIALE « LES SABLES » 172 rue Savournin 83600 Fréjus Tél : 04 94 17 37 98 Responsable Mme DI FRUSCIA Mail : elise.difruscia@apiprovence.org</p>
Public accueilli	<p>Hommes isolés uniquement 18 ans et plus</p> <p>Capacité de 135 places Unités de vie collective</p> <p>Avoir un minimum de revenus (salaire ou garantie jeune) Etre éligible à l'allocation logement Avoir un titre de séjour valide</p>
Admission	<p>Inscription par SIAO + formulaire à remplir. Caution demandée le jour de l'entrée</p> <p>LOCA PASS possible avec accord préalable. VISALE souhaitée.</p>
Fonctionnement	<p>Caution = 318€ Redevance = 327€</p>

	<p>La redevance comprend les charges, l'eau, l'électricité et l'assurance habitation.</p> <p>La demande d'allocation logement est faite par API PROVENCE.</p> <p>Chambres individuelles de 4 à 6 personnes (dont réfrigérateur et point d'eau dans chaque chambre).</p> <p>Chaque unité de vie collective comprend WC, cuisine et salle de douche.</p>
--	--

Nom	<p align="center">RESIDENCE SOCIALE « LES MAGNOLIAS » Rue Artufel 83700 St Raphael Tél : 04 94 17 37 98 Responsable Mme DI FRUSCIA Mail : elise.difruscia@apiprovence.org</p>
Public accueilli	<p>Personnes isolées hommes et femmes 18 ans et plus</p> <p>Capacité de 25 studios individuels Avoir un minimum de revenus (salaire ou garantie jeune) Etre éligible à l'allocation logement Avoir un titre de séjour valide</p>
Admission	<p>Inscription par SIAO + formulaire à remplir. Caution demandée le jour de l'entrée</p> <p>LOCA PASS possible avec accord préalable. VISALE souhaitée.</p>
Fonctionnement	<p>Caution = 393€ Redevance = 420€ La redevance comprend les charges, l'eau, l'électricité et l'assurance habitation. La demande d'allocation logement est faite par API PROVENCE.</p>

DRAGUIGNAN

Nom	<p align="center">API PROVENCE RESIDENCE SOCIALE « La Calade » 217 Boulevard des remparts 83300 DRAGUIGNAN Tél : 04 94 68 47 97 Site : www.apiprovence.org Mail : delphine.sammut@apiprovence.org</p>
Public accueilli	<p>Capacité de 101 lits et 93 logements 46 T1 39 T1'</p>

	8 T1 bis Personnes isolées, couples sans enfant ou familles monoparentales avec 1 enfant maximum Avoir un minimum de revenus (environ le montant du RSA) Titre de séjour valide impératif (pas de récépissé) Avoir droit aux allocations logement (demande faite par la résidence)
Admission	Orientation obligatoire par un travailleur social : via le SIAO ou via le formulaire Pas de garant physique demandé
Fonctionnement	Paiement de la caution en totalité obligatoire à l'entrée : 341€ pour un T1 et 432€ pour un T' Redevance comprenant le loyer, l'eau, les charges et l'électricité (après déduction de l'allocation logement et selon le montant des revenus) : T1 : 60€ T1' : 91€

- **LES MAISONS RELAIS**

TOUS SECTEURS

Les Maisons Relais (ou Pension de famille) sont des résidences sociales de petite taille accueillant un public ayant une situation régulière sur le territoire et des ressources, même faibles. L'accueil d'un public avec une mixité de situation concoure de l'objectif de resocialisation, avec la présence d'un hôte de maison (ou couple d'hôte) ayant une qualification dans le domaine du social.

TOULON

Nom	MAISON RELAIS DU MOURILLON 100 BOULEVARD JEAN NOBLE 83000 TOULON Tél : 04 98 03 23 24 Mail : maisonmourillon@avaf.fr
Public accueilli	18 ans et plus Personnes isolées ou couples sans enfant Capacité de 20 T1 et 5T2 T1 pour 1 personne T2 pour 2 personnes
Admission	Orientation via le SIAO – liste d'attente assez longue Pas de limite de durée Au RDC aide administrative et animations Pas d'accompagnement social – si besoin les personnes font appel à des travailleurs sociaux extérieurs tels que le Conseil Départemental

	Minimum de revenus/mois tels que AAH - retraite et contrats précaires ou encore RSA
Fonctionnement	<p>Caution : à payer en intégralité à l'entrée pour un T1 le montant est de 435€ Loyer à terme échu 421€ pour un T1 (dont l'eau et l'électricité)</p> <p>Chaque logement est équipé de douche, sanitaire et kitchenette Au RDC aide administrative, aide à la gestion du quotidien et animations collectives (repas en commun 1 fois/semaine et sorties) Pas d'accompagnement social – si besoin les personnes font appel à des travailleurs sociaux extérieurs tels que le Conseil Départemental Pas d'astreinte les nuits et dimanches (semi autonomie)</p>

HYERES

Nom	<p>Association EN CHEMIN Référente : Mme BRUNO Tél : 06 23 79 89 19 Mail : nbruno@en-chemin.org ou association@en-chemin.org</p>
Public accueilli	<p>18 ans et plus Personnes isolées ou familles avec enfants de plus de 3 ans Capacité de 11 logements (23 places) En collectif sur Hyères T1 – T2 Pas d'enfant de moins de 3 ans</p>
Admission	<p>Orientation via le SIAO Signature d'une convention d'occupation renouvelable tous les 3 mois – Durée maximale d'un an Accompagnement social - désignation d'un référent Critères d'admission : minimum de 450 € de revenus/mois – titre de séjour minimum d'un an</p>
Fonctionnement	<p>Caution : montant du loyer hors charges Participation : loyer moins le montant de la CAF Logements meublés Taux d'effort locatif adapté Aucune astreinte – personnel disponible pendant les heures de bureau Frais d'électricité et d'eau à la charge de la personne</p> <p>Personnes ayant besoin d'un lien social Obligation de participer à un repas collectif par mois Ateliers collectifs Chaque logement dispose d'une cuisine individuelle en plus de l'espace collectif</p>

----- Les Logements en sous-location -----

Aperçu des structures gérant des sous-locations et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

Les associations agréées peuvent prendre en location des logements qu'elles vont ensuite sous-louer à des publics dont la situation ne permet pas l'accès à un logement autonome classique (situation socioprofessionnelle et ressources instables ou insuffisantes, besoin d'un accompagnement logement, problématiques connexes...).

L'association propose un soutien plus ou moins soutenu aux personnes logées. L'objectif est l'accès à un logement de droit commun, pour cela la durée des contrats est limitée dans le temps (variable en fonction des financements, de 6 mois renouvelable 1 à 2 fois, à 3 ans pour les contrats les plus longs).

Dans certains cas l'association peut proposer un glissement du bail lorsque la situation est stabilisée, le sous-locataire devient alors locataire (bail glissant).

TOULON - LA FARLEDE - HYERES – CUERS

Nom	Dispositif EPLD - Ensemble Pour un Logement Durable CHV et Association ALINEA 9 Avenue Colbert 83000 TOULON 04 94 92 18 13 Mail : alineas5@orange.fr et
Public accueilli	Adultes, seuls, en couple avec ou sans enfants Pas de limite d'âge à partir de 18 ans Acceptant l'accompagnement par un travailleur social Ayant des ressources pérennes Titre de séjour minimum d'un an (lié à l'ouverture des droits Allocation Logement)
Admission	Orientation via le SIAO Entretien d'évaluation par un travailleur social Validation ou non par la Direction Entretien par la Direction pour signature du contrat d'occupation 6 mois renouvelable Au-delà de 12 mois demande de prolongation à la DDCS
Fonctionnement	Accompagnement social de proximité afin d'accéder à un logement durable grâce au bail glissant (dans la mesure du possible) Pas d'astreinte le soir et le weekend

	<p>Caution à verser lors de la signature du contrat d'occupation (possibilité d'échelonnement) Loyer (eau compris) à verser en totalité Frais d'électricité à la charge de la personne Logements meublés Taux d'effort locatif adapté Gestion locative gérée par le CHV Accompagnement social effectué par un travailleur social du CHV et 3 travailleurs sociaux d'ALINEA</p>
--	--

TOULON EST ET LITTORAL SUD

Nom	<p>Association OVA Référente : Mme FRITSCH Tél : 04 94 09 09 69 Mail : contact@asso-ova.fr</p>
Public accueilli	<p>18 ans et plus 14 logements en IML sur Toulon est et secteur littoral sud</p>
Admission	<p>Orientation via le SIAO – Ne pas hésiter à appeler la structure avant orientation SIAO Durée maximale de 18 mois Accompagnement social Critères d'admission : minimum de revenus Autonomie Titre de séjour 1 an minimum (par rapport à l'ouverture des droits Allocation Logement)</p>
Fonctionnement	<p>Caution : Participation : loyer moins le montant de la CAF Pas de critère médical</p>

HYERES

Nom	<p>Association EN CHEMIN Référente : Mme BRUNO Tél : 06 23 79 89 19 Mail : nbruno@en-chemin.org ou association@en-chemin.org</p>
Public accueilli	<p>18 ans et plus Célibataires ou familles monoparentales ou couples avec enfants ou sans enfant Capacité de 70 logements (T1 – T2 – T3) En diffus sur Hyères</p>

Admission	<p>Orientation via le SIAO Signature d'une convention d'occupation (avec ou sans bail glissant) renouvelable tous les 3 mois – Durée maximale de 18 mois Accompagnement social - désignation d'un référent</p> <p>Critères d'admission : minimum de 450 € de revenus/mois – Titre de séjour minimum d'un an</p>
Fonctionnement	<p>Caution : montant du loyer hors charges Participation : loyer moins le montant de la CAF Logements meublés Taux d'effort locatif adapté Aucune astreinte Frais d'électricité et d'eau à la charge de la personne</p>

FREJUS – SAINT-RAPHAEL – ROQUEBRUNE s/ ARGENS - DRAGUIGNAN

Nom	<p>Association LOGE TOIT 125 AVENUE ARISTIDE BRIAND 83600 FREJUS Tel : 04 98 12 08 94 Mail : logetoit@sfr.fr</p>
Public accueilli	<p>Jeunes de 18 à 30 ans Personnes isolées ou couples avec ou sans enfants ou familles monoparentales Capacité d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 Studios/ T1 • 7 T2 • 4 T3 <p>Localisation : Fréjus, St Raphaël, Roquebrune sur Argens et Draguignan Loyers variant de 361 euros à 613 euros.</p>
Admission	<p>Entretiens d'évaluation de la demande et présentation du fonctionnement de la structure Validation en commission d'attribution Signature d'un contrat de sous-location et d'un contrat d'engagement valable sur la durée d'occupation du logement. Désignation d'un référent social : mise en place de l'accompagnement social</p> <p>Conditions requises : Ressources minimums exigées équivalentes au RSA + titre de séjour d'au moins 1 an.</p>

Fonctionnement	<p>Caution non exigible à l'entrée dans les lieux. Possibilité de versement mensuel de 30 euros en sus du loyer.</p> <p>L'électricité et le gaz reste à la charge du sous-locataire. L'association facture le loyer aux sous-locataires. Mise en place du versement de l'allocation logement à l'association.</p> <p>Durée de prise en charge évaluée lors du diagnostic en fonction des problématiques repérées et validation en commission d'attribution. Limite de durée de prise en charge de 24 mois maximum (dérogations possibles pour les familles avec enfant).</p> <p>Pas d'astreinte le soir et le week-end</p>
-----------------------	--

----- Autres formes de logements temporaires -----

Ces solutions disposent de conditions et de modalités d'accès spécifiques, **hors SIAO**.

Ce sont des solutions qui ne proposent pas d'accompagnement dans le logement.

Aperçu des structures gérant d'autres formes de logements « temporaires » et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- **LES LOGEMENTS ETUDIANTS**

LIEU RESSOURCE :

La Maison de l'Etudiant

3 rue de la glacière

83000 TOULON

04 83 16 65 20

site : maisonetudiant@mairie-toulon.fr

Nom de la structure	<p>Résidences CROUS CROUS Toulon La Garde 57 Avenue 1er Bataillon Infanterie de Marine du Pacifique 83130 La Garde 04 94 08 83 00 site : www.crous-nice.fr</p>
----------------------------	--

Public accueilli	Etudiants, sous critères de ressources et de distance entre le lieu d'étude et le domicile familial. ET jeunes avec tout type de profils lorsque des places se libèrent en cours d'année (2 ^{ème} semestre à l'étranger, période de stage...).
Admission	Demande à formuler avant le 30 avril de chaque année, auprès du CROUS, via le DSE (Dossier Social Etudiant) sur https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/ . Vous pouvez effectuer votre demande de logement social sur trouverunlogement.lescrous.fr (possibilité de déposer jusqu'à 2 vœux par ville) Les décisions d'attributions sont prononcées le 30/06 par le Directeur du CROUS Des admissions complémentaires sont prononcées à partir de la fin juillet par les services centraux du CROUS et fin août directement dans les résidences en fonction des places disponibles. Une notification de décision (admission ou rejet) est envoyée fin juin aux candidats. Pour que votre admission en résidence soit définitive, vous devrez verser une avance sur redevance (loyer) de 100€ A l'entrée en résidence on vous demandera le versement du dépôt de garantie (=caution) qui correspond à un mois de redevance NB. Le CROUS facilite l'accès à ses résidences pour les jeunes étudiants ayant un lien avec la Protection de l'Enfance. <u>Contactez le référent social du secteur</u> Pour les demandes en cours d'année les offres sont disponibles sur : http://www.lokaviz.fr/ La plateforme www.bedandcrous.com permet également de réserver une chambre ou un studio pour 1 nuit à 1 mois.
Forme et prix	Chambres, studio, T1 en résidence collectives
Fonctionnement	Logements entièrement meublés et équipés.

Nom de la structure / Contact	LOGEMENTS LOKAVIZ HTTP://WWW.LOKAVIZ.FR/
Public accueilli	Etudiants
Admission	Candidatures à formuler sur des offres de logement de propriétaires privés déposés sur le site LOKAVIZ.

Forme et prix	Plateforme de mise en relation étudiants – bailleurs parc Privé. Logements meublés (sauf exception).
---------------	---

- **RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES
(ACCEPTANT PARFOIS LES JEUNES ACTIFS)**

TOULON

Nom	<p>NEORESID Résidence NEORESID MAYOL 6 TRAVERSE DES MINIMES 83000 TOULON 04 98 00 42 30 Site internet www.neoresid.com/residences/toulon Mail : toulon@neoresid.com</p> <p>Résidence ALFRED NOBEL 18 BOULEVARD DU 11 NOVEMBRE 1918 83000 TOULON 04 94 57 59 62 Réfèrent : Mr LEANDRO</p>
Public accueilli	Priorité donnée aux étudiants <u>Possibilité pour les jeunes actifs</u> (même en CDD) à partir du moment où il y a un garant physique ou GARANT ME (garantie payée uniquement par le locataire / % du montant du loyer)
Admission	Carte étudiant Garant physique ou GARANT ME Inscription par internet Contrat d'un an minimum
Fonctionnement	Frais de dossier = 300€ Caution = prix du loyer Studios = 408€/mois T2 = 576€/mois Frais d'électricité à la charge de la personne

Nom	<p>LES BELLES ANNEES 27 BOULEVARD EDGAR AMIGAS 83000 TOULON 04 78 17 14 11 site : www.lesbellesannees.com Mail : contact@lesbellesannees.com</p>
-----	---

Public accueilli	ETUDIANTS
Admission	Carte étudiant Garant physique obligatoire Inscription par internet
Fonctionnement	Studio de 17 à 21m2 : 401€ charges comprises T2 de 34m2 : 645€ CC T2 bis de 52m2 : 719€ CC

Nom	<p style="text-align: center;">FAC HABITAT RESIDENCE MAISON DE L'ETUDIANT 6 RUE DES RIAUX 83000 TOULON 04 83 08 62 90 site : www.fac-habitat.com Mail : contact@fac-habitat.com</p> <p style="text-align: center;">RESIDENCE NORBERT SEGARD RUE HENRI PERTUS 83000 TOULON 04 83 08 62 90</p>
Public accueilli	Etudiants Apprentis Jeunes actifs de moins de 30 ans Personnes en formation ou en stage
Admission	<p><u>Garanties acceptées :</u> Garant physique VISALE GARANT ME</p> <p><u>A L'ENTREE :</u> Versement de la caution (hors charges) + 1^{er} mois de loyer au prorata Bail conclu pour un an renouvelable par tacite reconduction sauf pour les salariés de moins de 30 ans, le bail s'arrête au 31 août.</p>
Fonctionnement	Studio de 20 à 28m2 : de 460€ à 520€ charges comprises T1 BIS de 30 à 32m2 : de 503 à 542m2 charges comprises Les charges comprennent l'eau, l'électricité, internet et le chauffage La demande d'allocation logement est faite par la personne et versée obligatoirement sur le compte de FAC HABITAT Séjour de courte durée possible pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 août. Accueil des personnes à mobilité réduite

Nom	<p style="text-align: center;">RESIDENCE ETUDIANTE GARDEN et CITY 282 BOULEVARD LEON BOURGEOIS 83100 TOULON 04 94 66 12 08 Site : https://garden-city.fr/fr/appart-hotel/residence-etudiante-garden-city-toulon Mail : toulon@garden-city.fr</p>
Public accueilli	Etudiants Apprentis Jeunes actifs de moins de 30 ans Personnes en formation ou en stage (cela dépend de la période de l'année)
Admission	<p><u>Garanties acceptées :</u> Garant physique VISALE ACCEPTE si les personnes sont salariées et en mesure de justifier d'un contrat de travail et des bulletins de salaire.</p> <p><u>A L'ENTREE :</u> Frais de dossier 250€ (pas de frais pour les courts séjours) Versement de la caution (hors charges) + 1^{er} mois de loyer au prorata Bail conclu pour 9 mois pour les étudiants</p>
Fonctionnement	Studio de 18 à 22m ² : de 440€ à 495€ avec l'eau froide et la taxe d'ordures ménagères T2 de 36 à 40m ² : 690€ pour un couple sans enfant ou une colocation L'électricité, le chauffage, l'eau chaude et l'assurance habitation est à la charge de la personne La demande d'allocation logement est faite par la personne et versée sur le compte de la personne. Séjour de courte durée possible notamment l'été

Nom	<p style="text-align: center;">API PROVENCE MARCEL SEMBAT 8 RUE MARCEL SEMBAT 83200 TOULON 04 94 57 23 80</p>
Public accueilli	Etudiants uniquement 10 T1 Caution à verser le jour de l'entrée d'environ 415 euros – pas de LOCA PASS possible Redevance d'environ 440€ (charges, eau et électricité compris)
Admission	Garant physique demandé VISALE AU CAS PAR CAS Certificat de scolarité obligatoire

	<p><u>Avoir un minimum de revenus, sauf si ceux sont les parents qui financent</u> Pas de formulaire de demande, ni d'orientation SIAO Contacter directement la résidence</p>
Fonctionnement	<p>Cautions à verser le jour de l'entrée environ 415 euros – pas de LOCA PASS possible Redevance d'environ 440€ (charges, eau et électricité compris) L'allocation logement est faite le jour de l'entrée par API PROVENCE</p>

FREJUS – SAINT-RAPHAEL

Nom	<p>FAC HABITAT Site internet www.fac-habitat.com</p> <p>RESIDENCE 36 rue Léopold Sédar Senghor 83600 FREJUS 04 83 08 62 90 Capacité de 100 studios et 6 T2 Mail : frejus@fac-habitat.com</p> <p>RESIDENCE Avenue Jacques Artufel 83700 ST RAPHAEL Capacité de 96 studios et 4 T2</p>
Public accueilli	<p>Etudiants Jeunes actifs de moins de 30 ans</p>
Admission	<p><u>Garanties acceptées :</u> GARANT ME EN PRIORITE VISALE et GARANT PHYSIQUE au cas par cas en fonction des revenus</p> <p><u>A L'ENTREE :</u> Versement de la caution (hors charges) + 1^{er} mois de loyer au prorata Bail conclu pour un an renouvelable par tacite reconduction.</p>
Fonctionnement	<p>Studio à partir de 427€ charges comprises</p> <p>Les charges comprennent l'eau, l'électricité, internet et le chauffage La demande d'allocation logement est faite par la personne et versée obligatoirement sur le compte de FAC HABITAT</p>

- INTERGENERATIONNEL ET/OU CHAMBRES CHEZ L'HABITANT

Nom	<p style="text-align: center;">TOIT EN TANDEM VAR 1505 chemin des Crouières 83720 TRANS EN PROVENCE Tél : 07 67 77 57 05 Contact : Catherine PASTERNAK contact@toitentandem.fr www.toitentandem.fr</p>
Public accueilli	Etudiants et jeunes de moins de 30 ans
Admission	Postuler en ligne https://www.toitentandem.fr/
Fonctionnement	<p>– La présence du ou de la jeune est sans engagement. Sa présence le soir et en week-end peut rester occasionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutefois, une relation de courtoisie est liée et les moments conviviaux (partage de repas, d'activités etc...) sont définis lors de la signature de la convention d'hébergement. - Pour cette formule, le ou la jeune paie un loyer modéré (entre 150 et 400 euros) <p>➔ Cette indemnité d'hébergement constitue un complément de revenu pour le ou la senior.</p>

Certaines associations caritatives proposent également un accueil solidaire chez l'habitant pour des personnes en rupture.

3/ L'HEBERGEMENT URGENCE ET INSERTION

----- L'HEBERGEMENT D'URGENCE -----

Accueil inconditionnel (sans ressources, sans « papiers »)

Les structures d'urgence proposent une mise à l'abris gratuite de quelques nuits pour les personnes ou familles sans domicile et ce quelle que soit leur situation (sans condition de ressources et de situation administrative).

En principe les places d'hébergement ferment la journée et les personnes peuvent se rendre dans les accueils de jour pour bénéficier de nourriture et de soins.

Pour y accéder, il faut appeler le 115 (numéro gratuit disponible 24h/24).

Les places disponibles sont plus nombreuses en hiver qu'en été.

NB. Certaines communes gèrent également des places d'urgences qui ne passent pas par le 115, mais directement par le **CCAS**, elles sont en général réservées à des personnes en rupture ayant un lien avec la commune (famille, domiciliation...).

Aperçu des structures gérant des places d'urgence et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- **LES CHU (CENTRE HEBERGEMENT D'URGENCE)**

TOULON

Nom de la structure / Contact	LA RENAISSANCE – SECTION L'ETAPE 1 avenue Rageot de la Touche 83000 TOULON Tél : 04 94 98 09 35
Public accueilli	Personnes isolées (hommes et femmes) ou couples sans enfant 18 places
Admission	Orientation via le SIAO
Fonctionnement	CHU Hébergement pour une nuit Pas de contrat

	<p>Accueil inconditionnel</p> <p>ACCUEIL IMMEDIAT 19 places fixes Accompagnement social Contrat d'hébergement pour 15 jours puis renouvelé tous les mois si adhésion Participation financière à hauteur de 20% des revenus (si pas de revenus – pas de participation financière) Accueil sans titre de séjour possible Personnel jusqu'à 22h30 puis relais par les veilleurs de nuit</p>
--	--

Nom	<p>CHRS MOISSONS NOUVELLES 831 CHEMIN DES PLANTADES 83130 LA GARDE 04 94 21 03 99 – service administratif 04 94 61 29 14 – service éducatif Mail : chrs.es@moissonsouvelles.fr Site : www.moissonsouvelles.fr</p>
Public accueilli	<p>18 ans et plus Femmes isolées 6 places</p>
Admission	<p>Orientation via le SIAO d'une nuit à 15 jours Places d'urgence : Contrat de séjour de 15 jours renouvelable puis possibilité d'intégrer le dispositif d'insertion (contrat de séjour de 6 mois) en fonction du projet de la personne et de son adhésion au fonctionnement de l'établissement. Hébergement payant à partir du 6^{ème} jour : 1€/jour</p>
Fonctionnement	<p>3 studios pouvant accueillir 2 personnes. Accès à l'épicerie solidaire (avec ou sans revenus) : 2 jours/semaine Les personnes accueillies, du fait du studio double, ne peuvent accueillir leurs enfants.</p>

DRAGUIGNAN

Nom	<p>CHU L'ETOILE AVAF 57 BOULEVARD BERNARD DE TRANS 83300 DRAGUIGNAN Tél : 04 94 50 88 73 Mail : etoile@avaf.fr Chef de service : michel.bergeon@avaf.fr</p>
Public accueilli	<p>4 places 18 ans et plus</p>

	Hommes isolés
Admission	Dispositif de mise à l'abri, sans accompagnement social pour l'accueil d'une nuit Orientation par le SIAO, les personnes doivent renouveler leur demande d'hébergement tous les jours auprès du 115 Accueil inconditionnel Situation administrative régularisée ou pas Avec ou sans revenus
Fonctionnement	Accueil de jour 7J/7 propose des repas matin, midi et soir

BRIGNOLES

Nom	CHU LA FONTAINE AVAF 2 ALLEE FREDERIC MISTRAL 83170 BRIGNOLES Tél : 04 94 72 08 29 Mail : celine.messenger@avaf.fr
Public accueilli	6 places Hommes isolés 18 ans et plus
Admission	Orientation via le SIAO Ouvert à tous quel que soit la situation administrative ou le montant des revenus
Fonctionnement	Hébergement à la semaine Renouvelable chaque mardi après appel au SIAO Si revenus : participation financière de 2€/nuit

----- L'HEBERGEMENT D'INSERTION -----

Situation administrative régularisée, ressources non obligatoires (sauf exception)

L'hébergement d'insertion accueille des personnes sans domicile et en grande précarité. En plus de la mise à l'abri, l'objectif est d'accompagner les personnes dans leur insertion sur le plan socioprofessionnel, mais aussi de rompre l'isolement, de travailler sur la santé et bien sûr la suite du parcours résidentiel...

La personne en hébergement d'insertion n'a pas de bail, mais il peut y avoir une forme de contractualisation de l'occupation et/ou de l'accompagnement sur quelques mois, renouvelable. Il n'y a pas de versement de loyer mais une participation financière en fonction des ressources du ménage (en général de 15 à 30%).

Les différents hébergements d'urgence et d'insertion peuvent être situés dans des centres d'hébergements collectifs, des hôtels, des résidences hôtelières meublées ou des appartements diffus.

Aussi, dans une même structure on peut retrouver les différentes formes d'hébergement d'urgence et/ou d'insertion¹ :

- Centre d'hébergement d'urgence (CHU)
- Hébergement de stabilisation
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
- Voire des Lits Halte Soins Santé pour les personnes nécessitant des soins sans pour autant être hospitalisées

En principe, seules les personnes **majeures**, en **situation régulière** (carte d'identité, titre de séjour...) peuvent accéder à ces solutions, mais des dispositifs spécifiques existent pour les personnes inscrites dans un parcours de **demande d'asile**, le plus souvent en lien avec les services de la préfecture (non développés ici).

Pour y accéder :

L'accès à ces solutions d'hébergement se fait via le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Cet organisme (association ou groupement d'associations) recueille l'ensemble des demandes, réalise un diagnostic et oriente vers les solutions d'hébergement d'insertion et de stabilisation adaptées à la situation du ménage.

Les demandes doivent être saisies sur la plateforme SI SIAO (Système d'information) par un travailleur social (vous pouvez être formé et demander un accès au SI SIAO) ou via une fiche diagnostic disponible sur le site du SIAO – boîte à outil SI SIAO.

Le SIAO édite également un annuaire des dispositifs hébergement / logement.

<https://www.siao115var.com/>

¹ Ces différentes formes correspondent à des financements différents et complémentaires pour les associations gestionnaires de ces centres.

Aperçu des structures gérant des places d'hébergement d'insertion et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

• L'HEBERGEMENT DE STABILISATION

TOUS SECTEURS

Personne en situation régulière sur le territoire, en général pas de ressources minimums demandées, et contrairement au CHR, l'hébergement ne prévoit pas d'accompagnement (sauf exception).

TOULON

Nom	LA RENAISSANCE – SECTION L'ETAPE Bureaux situés à la Maison du Faron Quartier St Jean à Toulon Tél : 04 94 98 09 35
Public accueilli	18 ans et plus Personnes isolées (hommes ou femmes) ou couples sans enfant Capacité de 45 places dont 3 studios pour des familles monoparentales Appartements diffus – chambres individuelles
Admission	Orientation SIAO Entretien de pré admission
Fonctionnement	Contrat DIPC de 6 mois renouvelable Personnel disponible uniquement de 9h à 21h du lundi au dimanche Convention avec ADOMA pour 6 places en chambres individuelles (avenue rageot de la tour – toulon) + collectif de 12 personnes (chambres individuelles) + appartement de 3 chambres (semi autonomie)

• LES CHR (CENTRE HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE)

TOUS SECTEURS

Personne en situation régulière sur le territoire, en général pas de ressources minimums demandées, mais volonté d'entrer dans un processus d'insertion et d'être accompagné dans ce cadre (accompagnement socioéducatif global).

TOULON

Nom	MAISON ST LOUIS 51 RUE SUZANNE 83000 TOULON Tél : 04 94 91 34 25 Mail : secretariat.saintlouis@logivar-udv.fr
Public accueilli	18 ans et plus Hommes uniquement Capacité de 25 places dont 4 places en diffus (sur appartement – restauration individuelle) Restauration collective Chambres individuelles et 3 en double (dont 6 places où les sanitaires sont à part)
Admission	Orientation via le SIAO Signature d'un contrat de séjour de 4 à 6 mois renouvelable Accompagnement social Critères d'admission : Accueil inconditionnel Pas d'ascenseur au 3 ^{ème} étage pour personnes handicapés physiques Titre de séjour en cours de renouvellement
Fonctionnement	Restauration collective Participation financière : 30 % des revenus

Nom	ACCUEIL PROVENCAL 1609 AVENUE ARISTIDE BRIAND 83200 TOULON Tél : 04 94 24 05 48 Mail : chrsaccueilprovencal@gmail.com
Public accueilli	18 ans et plus Hommes Capacité de 42 places 25 chambres
Admission	Orientation via le SIAO Signature d'une convention d'occupation de 6 mois renouvelable (après demande auprès de la DDSCS) dans la limite de 18 mois. Pas de critère de ressources Si revenus : participation à hauteur de 15% des revenus Titre de séjour en cours de renouvellement accepté
Fonctionnement	Restauration collective – Livraison de repas

Nom	CHRS LES FAVIERES 1930 Chemin Départemental 46 83200 TOULON Tél : 04 94 13 04 24 Mail : secretariat.lesfavieres@logivar-udv.fr
Public accueilli	18 ans et plus (Accueil des jeunes sortants de MECS – pas de convention) Personnes isolées ou couples sans enfants Capacité de 49 personnes Chambres individuelles avec sanitaires Animaux acceptés : voir avec la structure
Admission	Orientation via le SIAO Signature d'un contrat de séjour avec le référent social renouvelable Accompagnement social Critères d'admission : Accueil inconditionnel (y compris personnes sans ressources) Titre de séjour en cours de renouvellement accepté
Fonctionnement	Restauration collective Participation à la vie de la résidence Participation financière : 30% des ressources Caution : 80 euros

Nom	LA RESPELIDO HLM LA CHAPELLE RUE ROUQUEROL 83200 TOULON 04 94 91 81 37 Mail : florence.arnaud.larespelido@orange.fr
Public accueilli	18 ans et plus Femmes seules ou avec enfants et plus rarement couples avec enfants
Admission	Orientation via le SIAO Signature d'un contrat de séjour de 6 mois renouvelable (demande de prolongation auprès de la DDCS) Signature d'un projet personnalisé servant de base à l'accompagnement social Participation financière à hauteur de 20% des revenus (s'il y a des revenus) Titre de séjour valide ou non accepté
Fonctionnement	Section collective : 10 chambres (20 places maximum – enfants compris) Cuisinière sur place pour les repas du midi et du soir du lundi au vendredi

	<p>Le week end le travailleur social s'occupe des repas avec les résidents</p> <p>Section en diffus : 4 logements pour des familles monoparentales ou couples avec 2 enfants maximum Cuisine individuelle (1X/semaine la banque alimentaire livre un colis) suffisant dans la majorité des cas pour la semaine Lessive fournie si pas de revenus</p>
--	--

Nom	<p>CHRS MOISSONS NOUVELLES 831 CHEMIN DES PLANTADES 83130 LA GARDE 04 94 21 03 99 – service administratif 04 94 61 29 14 – service éducatif Mail : chrs.es@moissonsouvelles.fr Site : www.moissonsouvelles.fr</p>
Public accueilli	<p>18 ans et plus Femmes isolées 32 PLACES EN INSERTION (studios et chambres individuelles) Les personnes hébergées peuvent accueillir leurs enfants pour les week ends et les vacances scolaires.</p>
Admission	<p>Orientation via le SIAO Dispositif d'insertion : contrat de séjour de 6 mois renouvelable (dans la limite de 12 mois) Participation de 10 à 30% en fonction des revenus</p>
Fonctionnement	<p>25 studios disposant d'un coin cuisine Et 7 chambres individuelles avec cuisine collective Accès à l'épicerie solidaire : 2 jours/semaine Accompagnement social global et individualisé (par 3 travailleurs sociaux, 1 coordinateur, 1 chef de service, 2 veilleurs de nuit, 1 animateur, 1 factotum et 1 maîtresse de maison) avec pour finalité l'accès au logement autonome ou adapté.</p>

LA SEYNE SUR MER

Nom	<p>LA RENAISSANCE – SECTION L'ESCALE Bureaux situés 1 AVENUE EMILE ZOLA 83500 LA SEYNE SUR MER Tél : 04 94 10 24 62</p>
Public accueilli	<p>18 ans et plus Personnes isolées (hommes ou femmes) ou couples sans enfant</p>

	Capacité de 45 places dont 3 studios pour des familles monoparentales Appartements diffus – chambres individuelles
Admission	Orientation via le SIAO Signature d'un contrat de séjour de 6 mois renouvelable Semi autonomie
Fonctionnement	Participation financière : 20% des revenus Les personnes doivent être dans une démarche d'insertion avec un projet logement

BRIGNOLES

Nom	CHRS LA FONTAINE AVAF 2 ALLEE FREDERIC MISTRAL 83170 BRIGNOLES Tél : 04 94 72 08 29 Mail : celine.messenger@avaf.fr
Public	18 ans et plus Hommes isolés 8 places en stabilisation (chambres doubles) 7 places en insertion (chambres individuelles)
Admission	Orientation via le SIAO Axes d'accompagnement : réinsertion professionnelle et accès au logement Si les personnes n'ont pas de revenus à l'entrée, une solution doit se dessiner – la situation administrative de la personne doit être régularisée Signature d'un contrat d'hébergement et d'engagement
Fonctionnement	Restauration individuelle Possibilité de restauration gratuite le midi à l'accueil de jour
Spécificités	Dispositif « Construis toi » dédiés aux hommes de 18 à 25 ans pour éviter les sorties « dites sèches » de l'ASE qui sont domiciliés sur le haut verdon et provence verte (<i>il est quand même possible de faire une demande même si la personne n'est pas domiciliée sur le secteur en question</i>) 4 places dans un appartement au sein du collectif du CHRS – chambres de 2 personnes Orientation directe via le CHRS Conditions : Titre de séjour supérieur à 1 an obligatoire Si revenus : participation financière à hauteur de 10% des revenus Respect du cadre Accompagnement social obligatoire, axé sur la réinsertion professionnelle

	Signature d'un contrat d'hébergement et d'engagement Pas de limite de durée d'hébergement mais nécessité d'objectifs à moyen terme
--	---

Nom	CHRS CHRISTIAN BAUSSAN 4 RUE DU DOCTEUR GRADELET 83170 BRIGNOLES Tél : 04 94 72 08 29 Mail : celine.messenger@avaf.fr
Public accueilli	15 places pour les familles uniquement - jusqu'à 3 enfants maximum Logements diffus Colis alimentaire si besoin livré chaque mardi
Admission	Orientation via le SIAO Signature d'un contrat d'hébergement Pré entretien pour valider ou non l'entrée Accompagnement social Pas d'obligation de revenus Nécessité d'un équilibre entre familles dont la situation administrative est régularisée ou pas
Spécificités	4 places en insertion vont être ouvertes aux femmes isolées de plus de 18 ans, dont la situation administrative n'est pas bloquée

SOLLIES PONT

Nom	CHRS Les Adrets Avenue des Félibes 83210 SOLLIES PONT Tél : 09 73 50 79 96 Mail : cl.frachet@social-var.com Chef de service : Mme FRACHET
Public accueilli	18 ans et plus Hommes et femmes isolées Capacité de 54 places (chambres avec sanitaires et coin cuisine) dont 2 chambres pour couples sans enfant
Admission	Orientation via le SIAO – évaluation sous 24 à 48H pour les demandes d'insertion et si vacances places d'urgence pour le soir Signature d'un contrat d'hébergement de 15 jours à 3 mois renouvelable. Accompagnement social

Fonctionnement	Les personnes dont la régularisation administrative est incomplète sont acceptés Participation financière : 2.50€ / jour si revenus Aide alimentaire sous forme de chèque service et aide au transport
Spécificités	Animaux de compagnie acceptés

- **L'HEBERGEMENT EN ALT (ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE)**

TOUS SECTEURS

Personne en situation régulière sur le territoire, avec des ressources minimums autour de 450€ (sauf cas particulier locaux).

Besoin que la personne ait une certaine autonomie car la forme de logement s'apparente à du logement autonome (parc privé, parc social, résidence sociale).

TOULON

Nom	ALINEA 6 TRAVERSE LIRETTE 83000 TOULON Directrice : Mme RIVES Tél : 04 94 09 22 40 Mail : alineas@orange.fr Site internet : www.alinea-cllaj.com
Public accueilli	18-30 ans Célibataires ou familles monoparentales avec 2 enfants maximum ou couples avec enfants (2 maximum) ou sans enfant (Couples sans enfant très rarement) Capacité de 11 T1 + 4 T2 sur Toulon (Basse ville – st Jean – la Rode)
Admission	Orientation via le SIAO Entretien d'évaluation puis validation par la Direction Signature d'un contrat d'hébergement renouvelable tous les 3 mois par tacite reconduction – Durée maximale d'un an Accompagnement social - désignation d'un référent Critères d'admission : minimum de 450 € de revenus/mois – titre de séjour minimum d'un an
Fonctionnement	Cautions de 30€/mois Participation : 10% des revenus +10 € de charges (dont l'eau) Logements meublés Interdiction d'accueillir une tierce personne Aucune astreinte

	Electricité à la charge de la personne 2 logements T1 réservés à des jeunes sortants de l'ASE
--	--

LA SEYNE SUR MER

Nom	APEA 5 AVENUE GARIBALDI 83500 LA SEYNE SUR MER Directrice : Mme PINETTI Tél : 04 94 11 52 53 Mail : siege@apea-var.fr Site : www.apea-var.fr
Public accueilli	Personnes isolées 18/25 ans - hommes ou femmes sans enfant Capacité de 9 T1 + 1 T2 pouvant accueillir une colocation 8 logements sur le centre-ville de la Seyne et 2 situés à Six Fours
Admission	Orientation via le SIAO (auto admission la plupart du temps) Entretien de pré-admission Signature d'un contrat d'hébergement – Durée moyenne 4 mois (maxi 6-7 mois) et signature d'avenants toutes les semaines Accompagnement social - désignation d'un référent Critères d'admission : pas de revenus minimum, néanmoins, évaluation de l'employabilité ou de l'entrée en formation.
Fonctionnement	Pas de Caution demandée Participation : 1.50€ /jour + consommations d'électricité et d'eau plafonné à 10% des revenus. Logements meublés Interdiction d'accueillir une tierce personne Numéro d'astreinte à disposition des jeunes en cas d'urgence pour le soir et le week end Partenariat conventionné avec MECS Plein Soleil de Six Fours Maison partagée à Six Fours avec l'association

HYERES

Nom	Association EN CHEMIN Référente : Mme BRUNO Tél : 06 23 79 89 19 Mail : nbruno@en-chemin.org ou association@en-chemin.org Site : en-chemin.org
Public accueilli	18 ans et plus Célibataires ou familles monoparentales avec 2 enfants maximum ou couples avec enfants (2 maximum) ou sans enfant

	Capacité de 14 logements (T1 et T2) En diffus sur Hyères
Admission	Orientation via le SIAO Signature d'une convention d'occupation renouvelable tous les 3 mois – Durée maximale d'un an Accompagnement social - désignation d'un référent Critères d'admission : minimum de 450 € de revenus/mois – titre de séjour minimum d'un an
Fonctionnement	Caution : montant du loyer hors charges Participation : loyer moins le montant de la CAF Logements meublés Taux d'effort locatif adapté Aucune astreinte Frais d'électricité et d'eau à la charge de la personne

SANARY

Nom	Association OVA Référente : Mme FRITSCH Tél : 04 94 09 09 69 Mail : contact@asso-ova.fr
Public accueilli	18 ans et plus 2 ALT en mobile home sur Sanary
Admission	Orientation via le SIAO Durée maximale d'un an Accompagnement social Critères d'admission : minimum de revenus Autonomie
Fonctionnement	Caution Participation : loyer moins le montant de la CAF Pas de critère médical Peu de turn over

FREJUS – SAINT-RAPHAEL

Nom	Association LOGE TOIT 135 Avenue Aristide Briand 83600 FREJUS 04.98.12.08.94 logetoit@sfr.fr
------------	--

Public accueilli	Jeunes de 18 à 30 ans Personnes isolées ou couples (principalement pour les studios) Familles monoparentales avec un enfant (pour le T2) Capacité 6 studios + 1 T2 (centre-ville de Fréjus et un au Dramont à St Raphaël)
Admission	Orientation via le SIAO Entretien d'évaluation de la demande et présentation du fonctionnement de la structure Validation en commission d'attribution Signature d'un contrat d'hébergement et d'un contrat d'objectif chaque mois Durée de prise en charge 12 mois Désignation d'un référent social : mise en place de l'accompagnement social Conditions requises : Minimum 400 euros de revenus + titre de séjour d'au moins 1 an.
Fonctionnement	Cautions : 200 euros. Non exigible à l'entrée dans les lieux. Obligation de régulariser cette somme d'ici les 7 premiers mois d'hébergement. Participation financière calculée en fonction des ressources de la personne en complément d'un forfait de charges fixes pour l'eau, l'électricité et le gaz, la lingerie. Lingerie mise à disposition (lave-linge, sèche-linge) Visites autorisées de 8h à 23 heures. Pas d'hébergement de tiers personne autorisé. Astreinte 24h/24h 365 jours par an.

----- AUTRES HEBERGEMENTS -----

Autres hébergements en lien avec un accompagnement spécifique liés à la santé, la parentalité etc.

- **LE CENTRE PARENTAL**

TOULON – FREJUS – DRAGUIGNAN

Nom	CENTRE PARENTAL L'OPAL 1 RUE GIMELLI – 1 ^{ER} ETAGE 83000 TOULON 04 94 24 46 59 Mail : claud.barthelemy@moissonnouvelles.fr
------------	---

Public accueilli	Familles avec enfants de moins de 3 ans ayant des difficultés dans la fonction parentale et des difficultés de logement Priorité donnée aux jeunes couples mais l'OPAL accueille également des pères ou mères avec enfant : <ul style="list-style-type: none"> - Relations aux enfants, relations de couple, suivi psycho-éducatif Couples orientés en prévention précoce ou des couples avec déjà des difficultés liées à la parentalité repérée
Admission	Pour toute demande, contacter directement l'OPAL puis adresser un rapport social à l'inspecteur ASE. Ce dernier validera ou non l'entrée. Contrat pour 9 mois renouvelable (maximum 3 ans) qui se déroule en 2 phases : <ul style="list-style-type: none"> - La première : 13 places en appartements relais - La seconde : 7 places pour le suivi des familles relogés en accès direct ou dans le cadre d'une sous location avec bail glissant
Fonctionnement	Appartements relais de type t2 repartis sur 3 sites Toulon, Fréjus et Draguignan Cauton : 400€ Loyer : 6% des revenus + participation aux frais d'énergie Astreinte téléphonique 24h/24 7J/7

• LES LHSS (LIT HALTE SOINS SANTE)

Personnes sans domicile ou avec des difficultés d'hébergement, ayant besoin de soins sans relever d'une hospitalisation. Accès direct via les structures, en lien avec une évaluation médicale.

TOULON

Nom	PROMOSOINS Impasse Mirabeau 83000 TOULON 04 94 91 50 10 Mail : promo.soins.toulon@free.fr Site : www.promosoins-toulon.fr
Public accueilli	Hommes ou femmes isolées
Admission	Orientation directe à Promosoins Dossier de demande d'admission accessible sur le site internet Entretien d'admission - Sur décision médicale Adhésion du demandeur

	Equipe pluridisciplinaire
Fonctionnement	10 places situées dans les locaux de la Maison St Louis – 51 rue Suzanne – 83000 TOULON Chambres individuelles Restauration collective Ateliers proposés sur place

- **ACT (APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE)**

Personne en situation de précarité touchée par une pathologie chronique invalidante (Sida, hépatite, cancer, sclérose en plaques...). Accès direct par les structures, en lien avec une évaluation médico-sociale.

Sur les questions de santé / handicap :

Les Espaces Santé Jeune sont les acteurs de référence, ainsi que la MDPH.
<https://www.cartosantejeunes.org> > pour trouver les acteurs sur chaque territoire
<https://mdph.var.fr/>

Mise à jour juillet 2021
! Couverture parcellaire du territoire du Var !
 Au-delà voir l'annuaire du SIAO 83